

Le 11 octobre 2018

N/Réf. : 06595 (115004)

**Objet :** *Demande d'accès à l'information reçue le 11 octobre 2018 visant à obtenir le nombre de suicides, tentatives de suicide et tentatives de suicide suivies d'un décès survenus dans l'ensemble du Québec dont la victime exerçait la profession de psychologue et aussi lorsque la victime exerçait la profession de psychologue ou faisait l'objet d'un processus disciplinaire – 1998 à ce jour*

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 11 octobre 2018, votre demande d'accès datée du 10 octobre 2018 visant à obtenir le nombre de *suicides, tentatives de suicide et tentatives de suicide suivies d'un décès survenus dans l'ensemble du Québec dont la victime exerçait la profession de psychologue et aussi lorsque la victime exerçait la profession de psychologue ou faisait l'objet d'un processus disciplinaire – 1998 à ce jour.*

Nous avons procédé aux vérifications d'usage et il nous est impossible d'obtenir les informations demandées. La banque de données du Bureau du coroner ne contient pas de variable permettant de savoir si une personne, au moment de son décès, était membre d'un ordre professionnel. Le document dont vous demandez la communication est inexistant.

Conformément à l'article 51 de *la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ chapitre A-2.1, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à ce sujet.

Veuillez recevoir, Monsieur le Président, nos salutations distinguées.

  
Dana Deslauriers, avocate

Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

DD/ns

p. j.